

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 06 MARS 2025 A 18 HEURES 30.**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 février 2025 s'est réuni à la salle du Conseil le jeudi 06 mars 2025 à 18 heures 30 sous la présidence de M. Le Premier Adjoint Eric DOLLE.

Ouverture de la séance par le président.

Il a été procédé (à l'unanimité) à la validation du procès-verbal de la séance du 27/01/2025. Il a été rappelé qu'un procès-verbal ne peut pas être modifié, seules des observations peuvent y être mentionnées. (voir PV en pièce jointe).

La séance du 21/02/2025 sera soumise à validation lors du prochain Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL

**Présents** : Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU.

**Absents excusés** :

Louis TOTY représenté par Eric DOLLE,  
Isabelle MOULIER représentée Jacques GARNIER,  
Loïc BORDERIE représenté par Sylvie CLAVEL,  
Maryline AMBLARD représentée par Louis MOSSER,  
Damien SPINOUBE représenté par Dominique PEYTHIEU,  
Michèle RAOUX représentée par Jean-Louis DELMAS,  
Jean-Yves JOUVE.

**ORDRE DU JOUR** :

**-Renouvellement du bail des haras :**

Il a été proposé de reconduire la location des haras (locaux et prés) à l'association la remonte de Trizac pour la période allant du 07 mars au 15 juillet 2025. Le montant proposé reste inchangé par rapport à l'année précédente soit 2000,00 €. Les charges (eau et électricité) sont à la charge du locataire sur la base des relevés de compteurs. L'idée d'un éventuel pompage de l'eau a été évoquée. Le Conseil Municipal s'est prononcé de la façon suivante :

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**-Etude « amiante » de l'ancienne école :**

Il a été tout d'abord mentionné qu'il n'était pas nécessaire de soumettre ce sujet à l'obligation de vote car il s'agit d'une démarche obligatoire pour assurer la continuité des travaux du bâtiment de l'ancienne école. Le président de séance a cependant souhaité recueillir l'avis des membres présents par délibération :

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

### -Numérotation des hameaux et villages :

Ce dossier n'étant pas entièrement complet et afin de garantir une prise de décision conforme aux exigences il a été proposé de reporter ce vote au prochain Conseil Municipal. M. Le Président de séance a accepté le report de ce point inscrit à l'ordre du jour.

### -Mise en place de la succession d'Annie Raoux via le Centre de Gestion :

M. Le Président de séance informe le Conseil Municipal qu'il s'agirait d'autoriser M. Le Maire à missionner le Centre de Gestion (pour un coût de 400,00 €) afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'offre d'emploi correspondante au remplacement de Mme Annie RAOUX.

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

### -Organisation d'une réception pour le départ en retraite d'Annie Raoux et Yves Jouve :

Mme Annie Raoux et M. Yves Jouve faisant valoir leurs droits à la retraite il a été proposé d'organiser une réception en leur honneur avec la présence des élus, de l'ensemble du personnel communal et du corps enseignant. Il a cependant été précisé qu'il serait nécessaire de joindre Marie-Pierre Picard à cette cérémonie étant donné qu'il s'agit également d'une personne qui figurait parmi le personnel communal pendant plusieurs années. Au fil de la discussion il a été décidé de récompenser ces trois agents sous forme de primes en fonction de l'ancienneté de chacun :

- 500,00 € pour Mme Annie Raoux,
- 300,00 € pour Mme Marie-Pierre Picard,
- 200,00 € pour M. Yves Jouve.

Une acceptation administrative est toutefois nécessaire pour valider cette proposition. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est favorable à cette démarche.

### QUESTIONS DIVERSES :

-Nomination d'un régisseur pour les locations saisonnières : Il conviendra de nommer une personne qui devra assurer la régie et la gestion des locations saisonnières.

*Arrivée de M. Damien Spinouze à 19h40 qui reprend donc son pouvoir.*

-Limitations de vitesse : Il a été posé le problème des excès de vitesse à plusieurs points du bourg. Des solutions ont été évoquées afin de limiter la vitesse à certains endroits (pots de fleurs...).

-Benches aux abords du stade municipal : Il a été rappelé que le Conseil Municipal avait décidé (à la majorité) d'enlever les benches situées aux abords du stade municipal. Des alternatives sont à l'étude. S'est posé également le problème de déchetterie sauvage.

-Problème des travaux à l'ancienne école : A été également évoqué le problème des travaux en cours au bâtiment ancienne école.

-Demande d'avis sur la décision récente de M. Le Maire de démarcher une entreprise extérieure pour la réfection du toit de l'ancienne école : A ce jour les deux appels d'offres consécutifs ont été caduques et nous ne sommes pas soumis à respecter les délais de réalisation. Les travaux ont débuté dans les temps avec le changement des fenêtres du dernier étage condition nécessaire à l'attribution de la subvention DETR. Il aurait peut-être été bon de contacter des entreprises locales. Il a été répondu que M. Le Maire n'avait pas d'autres alternatives.

*De nombreuses entreprises sont informées de ce projet de réfection de toiture, y compris les entreprises locales. Les dirigeants des entreprises ne font que s'amplifier. Sans faire preuve de favoritisme, toutes les propositions sont étudiables, en terme de prix et de délais.*

*La Sévinière,  
Selvaes*

*delle*